

# Bureau du Comité de Direction du 19 Mai 2020

**Présidence :** Rémy FEMENIA

**Membres présents :** Thierry BRIAND, Maurice JOUBIN, Rémy MOULIN, Pierre-Yves NICOL.

**Assistent à la réunion :** Yves Bazy président de la commission des jeunes, Jean Paul Courcoux président de la commission DAP, Jean Michel Le Coz président de la commission foot animation, Jean Yves Le Denmat président de la commission Sportive, Alain Ollivier Henri président de la commission des arbitres, Sylvestre Salvi président de la commission féminine.

Ouverture du Bureau à 16H00 par le Président.

## ➤ **Intervention du Président : Rémy FEMENIA**

Le Président fait part de la décision du COMEX de décaler les échéances des Assemblées Générales électorales des Ligues et Districts, au 20 décembre pour les Districts et au 31 janvier 2021 pour les Ligues. Le Comité de Direction de la Ligue a acté la date du samedi 5 décembre pour son assemblée générale et la date butoir du 31 octobre 2020 pour les Districts sous réserve des préconisations gouvernementales. L'AG du District programmée au 4 septembre est reportée pourrait se tenir entre le 15 octobre et le 7 novembre en fonction des disponibilités de la salle du Crédit Agricole.

## ➤ **Intervention du Secrétaire Général : Rémy MOULIN**

- Fait part des mouvements des clubs pour cette fin de saison

Fusion : 4 projets de fusion :

Ploubazlanec ES – Pléhédél SP – Plourivo (transmis à LBF)

Bobital AS – Brusvily US (Transmis à la LBF)

Pays Rochois US – Langoat JS (en cours)

Trélévern Trévou - Coatreven ES (en cours)

Création : Trédarzec SC (transmis pour validation la LBF)

## ➤ **Intervention du Trésorier : Thierry BRIAND**

- Fait un point sur les finances du District et les incidences de l'arrêt prématuré des compétitions sur les recettes et les dépenses des clubs et du District.

- Précise que le personnel est en chômage partiel et que les techniciens en charge des sections sportives rentrent aussi dans ce cadre.

- Evoque les subventions reçues de la Ligue au titre des Contrats d'objectifs et du fonctionnement. Remerciements.

- Evoque les droits d'engagements et les frais de fonctionnement. Le Comité de Direction décide le statu-quo.

## ➤ **Intervention sur les compétitions**

Le Bureau prend connaissance du PV COMEX du 16 avril 2020 et du PV du Comité de direction de la Ligue de Bretagne du 12 mai 2020

Pour rappel Extrait ci-dessous du PV Comex

- La détermination des équipes qui accèdent à la division supérieure et des équipes qui sont reléguées en division inférieure se fera sur la base du classement arrêté au 13 mars 2020, jour de la suspension officielle de toutes les compétitions, quel que soit le nombre de matchs joués et donc même dans l'hypothèse où la phase aller n'aurait pas été intégralement disputée ;
- Chaque classement arrêté au 13 mars devra, le cas échéant, être mis à jour pour tenir compte de toute décision relative à une procédure en cours ou à venir, dans n'importe quel domaine, ayant un impact sur le nombre de points d'une équipe dans son championnat et/ou sur sa position au classement ou encore ayant pour effet de remettre en cause, pour quelque motif que ce soit, son droit à se maintenir dans une division ou à accéder à la division supérieure ;
- Les équipes n'ont pas toutes joué le même nombre de matchs : dans ce cas, afin de rétablir l'équité sportive, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs (quotient arrondi à la deuxième décimale au maximum), étant précisé que les chiffres à prendre en compte, pour le nombre de points comme pour le nombre de matchs, sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire notamment que les éventuels retraits de points et matchs perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul.
- Après application des règles si des équipes se trouvent à égalité de points ou à égalité de quotient dans une poule et si des équipes se trouvent à égalité de position dans des poules différentes d'un même championnat, il sera fait application des règles de départage actuellement prévue dans les textes de la Ligue ou du District concerné(e), règles à adapter, par décision du Comité de Direction, afin de tenir compte du fait que les championnats ne sont pas allés à leur terme et que les équipes d'une même poule n'ont pas toujours joué le même nombre de matchs.

Le Bureau rappelle les critères de classement adaptés par le Comité de Direction de la Ligue du 23 avril en cas d'égalité au Quotient

1. N° équipe (priorité équipe 1 sur équipe 2)
2. Classement particulier aux points (au Quotient nombre de points / Nombre de matchs joués)
3. Goal avérage particulier (différence de buts du classement particulier)
4. Goal avérage général (différence de buts sur l'ensemble de la compétition)
5. Meilleure attaque (sur l'ensemble de la compétition)
6. L'équipe ayant gagné le plus de matchs
7. L'équipe ayant le plus petit nombre de défaites
8. L'équipe ayant eu le moins d'exclusions dans la compétition concernée
9. L'équipe ayant eu le moins d'avertissements dans la compétition concernée

En application de ces dispositions réglementaires, le Bureau procède au classement de toutes les poules de championnat Seniors.

En application de ces principes généraux et de l'article 8 des Règlements des championnats LBF, il est pris en compte les points de pénalités pour sanctions disciplinaires.

Le Bureau établit les classements.

## **Les compétitions seniors**

Suite aux préconisations du Comex, les classements sont arrêtés au 13 mars.

Rémy Moulin présente l'évolution de notre football costarmoricain : clubs, licenciés, équipes depuis 2010.

Malgré une augmentation du nombre de licenciés nous enregistrons une diminution du nombre de clubs et d'équipes.

Seniors masculins : - 130 équipes soit - 24%

Seniors féminines : + 16 équipes soit + 114%

Jeunes : - 81 équipes soit - 33%

Futsal : - 41 soit - 73%

Attention, les pourcentages sont peu significatifs lorsqu'il y a peu d'équipes. Toutefois il faut prendre en compte une baisse quasi systématique. Une réflexion devra être menée rapidement sur la pratique et nos compétitions.

Au vu du contexte, du nombre d'équipes qui vont être engagées en D1, un échange s'installe sur la D1 et la pertinence ou non de rester à 4 groupes ou de créer un groupe supplémentaire. Le nombre d'équipes en D1 pour la saison 2020-2021 passe de 48 à 54, nécessitant des groupes à 14 équipes, maximum autorisé par le Comex.

## **Les compétitions seniors masculines**

Jean-Yves Le Denmat avant de présenter les classements rappelle que le Comex a décidé que ces classements doivent être établis à partir du quotient arrêté à 2 décimales et qu'il y aura obligatoirement 1 descente par groupe.

Les 7 accessions en Ligue

1 par groupe de D1 : Bégard CS 2, Plouisy US 1, Plouguenast FC Lié, Plancoët Arguenon 2  
3 meilleurs seconds en tenant compte de nos critères (priorité équipe 1) : Tréguier Trégor FC, St Carreuc Hénon US, Créhen Pluduno Val Arguenon.

1 descente par groupe de D1 en D2 : Coatreven Ent, Ploufragan FC 3 (du fait de la descente de son équipe 2), St Julien ASL, Le Hinglé Trévron FC.

Accession de D2 en D1 (19)

1 par groupe (8) : Ploumiliau AS, Ploumagoar RC 2, Guingamp SCB, Le Foeil ES, Coëtmieux FC CAMP, Penguilly ES 2, Yvignac US, St Cast Le Guildo ES

Accessions supplémentaires (4 meilleurs seconds) : Péder nec MBS, St Briec CCL, Plumieux ESAP, Lanvallay US

Accessions complémentaires (2ème) : Plestin AS, St Brandan Quintin FC 2, Plédran CS 2

Accessions complémentaires (3ème) : Lézardrieux US Trieux, Plouguernevel Kreizh Breizh FC, Ploëuc.

Accession de D3 en D2 (22)

1 par groupe (10) : Caouennec Breizh, Bégard CS 3, Gurunhuel Ent Guer, Goudelin US 2, Plusquellec RC, St Carreuc Hénon 2, Loudéac OSC 3, Yffiniac UF 2, Plouasne St Juvat 2, Créhen Pluduno Val Arguenon FC 2

Accessions supplémentaires (6 meilleurs seconds) : Pludual AS, Plélo AS 2, Plésidy FC Trieux, L'Hermitage Lorge FC, Lanrelas CS 2, Jugon Les Vallées FC 2

1 complémentaire (1<sup>er</sup>) : Plédran CS 3

2 complémentaires (2<sup>ème</sup>) : Grâces AS 3, Penguilly ES 3

3 complémentaires (3<sup>ème</sup>) : Plumaugat US, Tréglamus US, Plémy AL.

Les descentes de D2 en D3 : Trégastel CS, Plougonver US, Pommerit Le Merzer ES, St Nicolas USAP 2, Langueux US 3, Le Gouray Mené US, Illifaut CS, St Lormel FC.

Accession de D4 en D3 (14)

1 par groupe (8) : Tréguier Trégor FC 3, Plouagat Chaté Lanrodec FC 3, Pluquellec RC 2, Allineuc JS 2, Plouguenast FC Lié 3, Noyal ES, Lanrelas CS 3, Quévert FC

Accessions supplémentaires (6 meilleurs seconds) : Plestin AS 2, Plouha FC, La Ferrière AS, St Briec FO 2, Caulnes Rance FC 2, Coetquen St Helen 2.

Les descentes de D3 en D4 : Trélévern Trévou FC 2, Paimpol Kéridy US 2, Plounérin UODT 2, Trégomeur ES 2, Glomel US, St Julien AS 2, Plémet Centre Bretagne FC 3, Landéhen JS 2, Bobital AS 2, Plorec s/arguenon FC.

### **Les compétitions Jeunes**

Suite aux préconisations du Comex, les classements sont arrêtés à la fin des championnats de la 1ère phase du fait du peu de rencontres disputées en 2ème phase.

Yves BAZY présente donc les classements des catégories U14, U15, U16, U17 et U18 issus de la 1ère phase.

En conséquence, les montées-descentes sont établies à partir de ces classements 1ère phase.

Accession de D1 en Ligue :

U18 : Pleudihen Stade, Plouagat Chaté Lanrodec FC

U17 : St-Briec Ginglin AS – Plédran CS

U16 : Bégard CS, St.Alban FCCP.

U15 : Guingamp EA, St-Briec Stade

Accession de D2 en D1

U18 : GJ.Argoat Grâces, St Alban FCCP., GJ Pelem Guer Corlay, Plancoët Arguenon FC.

U17 : Lannion Serval AS., Ploufragan FC 2, Pleudihen Stade

U16 : Ploumagoar RC., GJ Triangle Uzel, Dinan Léhon FC 2

U15 : GJ Merdrignac Hardouiniais. 1, Paimpol FC. St.Briec Ginglin AS., Pleudihen Stade.

Descentes de Ligue en D1

U18 : Loudéac OSC

U17 : GJ Triangle Uzel

U16 : Trégor Tréguier FC, Pleudihen Stade

Descentes de D1 en D2

U18 : GJ du Lié Plémet 1, GJ PYC Caulnes

U17 : St.Briec COBSP, Plouguenast FC Lié, Plaintel SP.

U16 : Lannion Serval AS, GJ 7 Îles Perros, GJ Merdrignac Hardouiniais.

U15 : GJ Traou Pommerit, St.Alban FCCP.

Prévisions des championnats Jeunes phase 1 saison 2020/2021

U14 Gestion des championnats par les districts.

U15, U16, U17, U18 : les équipes évolueront au niveau où elles étaient en 2ème phase (2019/2020), mais dans la catégorie d'âge supérieure.

U19 Intégration des équipes U18 ligue et districts (2019/2020) dans les championnats U19. Le format de ceux-ci sera fonction des engagements des clubs.

A noter que la Commission départementale jeunes pourra être amenée à ajuster le nombre de niveaux (D1 – D2 voire D3) par catégorie en fonction des engagements dans "FOOTCLUBS".

Yves Bazy présente la proposition d'aménagements des championnats U14 pour la saison 2020-2021.

1ère phase :

- 1ère partie de septembre à fin octobre : 2 niveaux D1 – D2.

- 2ème partie de novembre à fin décembre : 3 niveaux D1 élite, D1 excellence, D2.

Ayant constaté des écarts de niveaux parfois très importants, cette proposition favorise un meilleur brassage et rend la compétition plus passionnante, le Bureau émet un avis favorable.

2ème phase de janvier à mai : D1 – D2.

Yves Bazy évoque une réflexion sur les critères d'engagement pour les équipes U14 phase 1 menée au niveau de la Ligue (critères cumulables pour départager les équipes qui souhaiteraient évoluer soit en D1 ou D2).

### Les compétitions seniors féminines

Le Bureau prend connaissance du PV de la commission féminine du 5 mai. Sylvestre Salvi Présente les classements issus de la 1ère phase des 2 poules, certaines équipes n'ayant disputés que 2 rencontres en 2<sup>ème</sup> phase.

Les classements à l'issue de la phase 1

Classement POULE A											
Équipe	Quotient	pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1-PLERIN FC 2	3	24	8	8	0	0	0	57	2	0	55
2-CREHEN PLUDUNO VAL	2,63	21	8	7	0	1	0	47	3	0	44
3-ERQUY US	2,25	18	8	6	0	2	0	38	22	0	16
4-LE FOEIL ES	1,88	15	8	5	0	3	0	26	26	0	0
5-A.S. UZEL MERLEAC	1	8	8	3	0	4	1	15	28	0	-13
6-ST CARADEC US	0,75	6	8	3	0	2	3	23	26	0	-3
7-ILLIFAUT CS	0,25	2	8	1	0	6	1	8	52	0	-44
8- PLEDRAN CS	-0,13	-1	8	0	0	7	1	5	47	0	-42

Classement POULE B											
Équipe	Quotient	pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1-ST BRIEUC STADE	2,5	20	8	7	0	0	1	44	4	0	40
2-PLOUAGAT CHATE LANRODEC FC	2,38	19	8	6	1	1	0	40	5	0	35
3-MAEL CARHAIX US 2	2	16	8	5	1	2	0	23	17	0	6
4-BEGARD CS	1,88	15	8	5	1	2	0	41	18	0	23
5-PEDERNEC MBS	1,25	10	8	3	1	4	0	9	15	0	-6
6-GJ BEG AR CHR PLOUNERIN	0,75	6	8	2	1	4	1	14	24	0	-10
7-PLEHEDEL S.	0,63	5	8	2	1	3	2	5	23	0	-18
8-TREGUIER TREGOR FC	0,38	3	8	1	0	7	0	9	54	0	-45
9-POMMERIT MERZER ES	- 0,13	-1	8	0	0	7	1	9	34	0	-25

Après application du quotient et des critères, l'équipe de Plérin FC accède en Ligue. Le groupe de D1 sera composé des équipes de Créhen Pluduno Val Arguenon, Erquy US, Le Foeil ES, St Briec Stade, Plouagat Chaté Lanrodec, Maël Carhaix US2, Bégard CS et Pédernec MBS.

## Les compétitions futsal

Jean-Paul Courcoux présente les classements des championnats D1 et D2.

D1 FUTSAL	PTS	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	DIF	Quotient
MERDRIGNAC CS	26	12	8	2	2	0				63	34	29	2,17
ST BUGAN LOUDEAC FC	25	13	8	1	4	0				73	50	23	1,92
PLEDRAN GSS	24	12	8	1	3	0	1			61	44	17	2,00
ST.BRIEUC FCB 2	20	13	6	2	5	0				66	57	9	1,54
PLESSALA US	19	12	6	1	5	0				67	62	5	1,58
PLELO AS	17	12	6	0	5	1				45	49	-4	1,42
ST BRIEUC FUTSAL	15	12	5	0	7	0				54	57	-3	1,25
PLOUGUERNEVEL US	9	13	3	0	10	0				38	81	-43	0,69
GUINGAMP FUTSAL	7	13	2	1	10	0				52	85	-33	0,54
DINAN LEHON FC	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0,00

D2 FUTSAL	PTS	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	DIF	Quotient
ST BRIEUC FCB 3	33	14	11	0	3	0				##	46	65	2,36
ST BARNABE FUTSAL	32	14	10	2	2	0				##	69	47	2,29
LANRODEC CELTIC FUTSAL	28	12	9	1	2	0				84	60	24	2,33
ST BRIEUC FUTSAL 3	24	13	8	0	5	0				96	76	20	1,85
ST BUGAN LOUDEAC FC 2	21	12	7	1	3	1				59	48	11	1,75
ST BRIEUC FUTSAL 2	20	13	6	2	5	0				71	73	-2	1,54
GAZELEC SPORT ST BRIEUC	14	13	4	2	7	0				81	86	-5	1,08
GUINGAMP FUTSAL 2	14	14	4	2	8	0				96	103	-7	1,00
ST BRIEUC FCB 4	6	13	2	0	11	0				52	101	-49	0,46
PLEDRAN GSS 2	0	14	0	0	14	0				37	141	-104	0,00
QUINTIN LE BIVOUAC	0	0	0	0	0	0				0	0	0	

## Les recours possibles

Rappel du PV du Comité de Ligue sur les voies de recours pour contester une décision de Comité de direction liée à l'arrêt des compétitions. Il faut faire une distinction selon la nature de la décision prononcée par le Comité de Direction. Si la décision vise uniquement à adapter les critères de départage (et pas encore à se prononcer sur les montées/descentes), il n'y a pas d'appel possible devant les juridictions du football et la contestation relève alors directement de la compétence du Tribunal Administratif, dans un délai d'un mois et dans le respect du préalable obligatoire de conciliation devant le CNOSF dans les 15 jours.

Si la décision vise à valider les classements et donc à prononcer les montées/descentes, un recours interne est possible dans les conditions habituelles pour une décision du Comité de Direction du District, appel dans les 7 jours devant la commission d'appel de la Ligue qui jugera en dernier ressort.

Le travail fait par les commissions et par le Bureau va être présenté et soumis à l'approbation du Comité de Directions du District qui se tient dans la continuité du Bureau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

**Le Président du District**

**Le Secrétaire Général**

**Rémy FEMENIA**

**Rémy MOULIN**